



Compte-rendu du Conseil municipal du 04 mars 2020



Présents : Olivier CHAPLET, Marie-Annick FAYAT, Jean-Louis DUVAL, Jacques HEESTERMANS, Isabelle PREVOT, Jean-Michel BELHOMME, Liliana MEISTER, François REALINI, Charline COGET, Dominique ORLANDO, Daniel COMPTE, Reine FASSI, Yves-Marie FRANCOIS, Antoine VALVERDE, Jean-Luc FARCY, Caroline PAGES, Alain DEMANDRE, Jean-Marie CHEVALLIER, Nathalie CRISCIONE, Stefanie NALINE, Nadège VERRIER, Etienne DEVAUX, Michel BERTRAND, Odile MAZERON

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Mme CHILLOUX à Mme FAYAT

M. VALERIUS à M. REALINI

Absents :

M. PEREIRA, M. ACCOCE, Mme SOUBESTE

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

► **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 février 2020

Vote : UNANIMITE

► **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°02 du 09/01/2020**

Signature d'une convention avec Scènes en Seine, (conteuse Celine HARLINGUE) dans le cadre des animations organisées durant la semaine de la petite enfance le 28/03/2020

➤ **Décision n°03 du 22/01/2020**

Décision demandant à l'association Scrabblacesson, le remboursement de la clé de la salle A du pôle Jacques Prévert, prêtée à l'année dans le cadre de leurs activités, suite à sa perte et son remplacement

➤ **Décision n°04 du 30/01/2020**

Signature du marché subséquent 25 portant sur les prestations du lot N° 1 de l'accord-cadre : matériels informatiques et périphériques, avec la Société MEDIACOM SYSTÈME DISTRIBUTION, pour un montant de 1 440,71 € HT

➤ **Décision n°05 du 06/02/2020**

Signature d'un contrat de maintenance avec la société EURO-PORTES pour les portes piétonnes de la Mairie

➤ **Décision n°06 du 12/02/2020**

Signature du marché référencé 2020M02 portant sur les travaux d'aménagement de l'aire de jeux du Parc Urbain, avec la Société Francilienne d'Espaces Verts, pour un montant de 31227,69 € HT.



➤ **Décision n°07 du 13/02/2020**

Signature du marché subséquent 26 portant sur les prestations du lot N° 1 de l'accord-cadre : matériels informatiques et périphériques, avec la Société MEDIACOM SYSTÈME DISTRIBUTION, pour un montant de 72,58 € HT

➤ **Décision n°08 du 19/02/2020**

Signature d'une convention avec ADAV pour deux séjours, un en Espagne du 10 au 12 Juillet, et un séjour en Croatie du 15 au 22 Juillet

Finances

► **Approbation du compte de gestion 2019**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de l'actif, de l'état du passif, des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes ordonnancés et celui de tous les mandats de paiement émis et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

ARRETE les résultats des différentes sections afin de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXECUTION 2019

BUDGET PRINCIPAL	RESULTAT DE CLOTURE 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESULTAT DE CLOTURE 2019
INVESTISSEMENT	144 294,70		193 566,79	337 861,49
FONCTIONNEMENT	1 683 044,69	-120 000,00	273 339,86	1 836 384,55
TOTAL	1 827 339,39	-120 000,00	466 906,65	2 174 246,04

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2019 par le Comptable public est conforme au Compte Administratif 2019 de la Ville et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

INVITE Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2019.

Fait et délibéré,

Vote : 24 POUR

2 Abstentions (Mme MAZERON, M.BERTRAND)

► **Approbation du compte administratif 2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL, provisoirement présidé par Monsieur Jean-Louis DUVAL,
2^{ème} Adjoint au Maire en charge des Finances,
Après en avoir délibéré,

ADOpte le compte administratif 2019 et ses résultats comme suit :

RESULTAT BUDGETAIRE 2019

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT DE CLOTURE 2018	1 683 044,69 €	144 294,70 €	1 827 339,39 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	- 120 000,00€		- 120 000,00 €
EXERCICE 2019			
RECETTES	11 628 049,12 €	2 644 174,69 €	14 272 223,81 €
DEPENSES	11 354 709,26 €	2 450 607,90 €	13 805 317,16 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	273 339,86 €	193 566,79€	466 906,65 €
RESULTAT DE CLOTURE	1 836 384,55 €	337 861,49 €	2 174 246,04 €
R.A.R. dépenses		595 758,00 €	595 758,00 €
R.A.R. recettes		601 537,16 €	601 537,16 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	1 836 384,55 €	343 640,65 €	2 180 025,20 €

Fait et délibéré,

Vote : 24 POUR

2 Abstentions (Mme MAZERON, M.BERTRAND)

► **Affectation du résultat 2019**

DETERMINE l'affectation du résultat suivante :

Le résultat à affecter est de 1 836 384,55 € :

- la section d'investissement étant bénéficiaire il n'y a pas d'obligation d'affectation,
- affectation toutefois de 175 000 € en réserve au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,
- Le solde soit 1 661 384,55 € est affecté au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

DIT que les écritures seront donc les suivantes :

- Section de fonctionnement :

Article 002 (R) – Résultat de fonctionnement reporté : 1 661 384,55 €

- Section d'investissement :

Article 1068 (R) – Excédents de fonctionnement capitalisés : 175 000 €

Les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes d'investissement, sont inscrits sur les comptes afférents.

Fait et délibéré,

Vote : 24 POUR

2 Abstentions (Mme MAZERON, M.BERTRAND)

► **Vote du budget primitif 2020**

ADOPTÉ le Budget Primitif 2020 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif total 2020
020 : Dépenses imprévues		100 000,00 €	100 000,00 €
040 : Opérations d'ordre		28 800,00 €	28 800,00 €
16 : Emprunts et dettes		708 500,00 €	708 500,00 €
20 : Immo. incorporelles	5 592,00 €	119 282,00 €	124 874,00 €
204 : Subv. d'équip. versés		218 000,00 €	218 000,00 €
21 : Immo. corporelles	107 403,74 €	762 918,65 €	870 322,39 €
23 : Immo. en cours	482 762,26 €	186 840,00 €	669 602,26 €
27 : Dépôts et cautionnement versés		300,00 €	300,00 €
TOTAL	595 758,00 €	2 124 640,65€	2 720 398,65 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif total 2020
001 : Résultat reporté		337 861,49 €	337 861,49 €
021 : Vir. de la section fonct.		700 000,00 €	700 000,00 €
040 : Opérations d'ordre		444 500,00 €	444 500,00 €
10 : Dotations et réserves		635 000,00 €	635 000,00 €
13 : Sub. Invest. reçues	601 537,16 €	1 500,00 €	603 037,16 €
TOTAL	601 537,16 €	2 118 861,49€	2 720 398,65 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2020
011 : Charges générales	2 763 870,55 €
012 : Charges de personnel	6 546 675,00 €
014 : Atténuation de produits	368 000,00 €
022 : Dépenses imprévues	139 000,00 €
023 : Virement section d'invest.	700 000,00 €
042 : Opérations d'ordre	444 500,00 €
65 : Autres charges gestion	1 687 625,00 €
66 : Charges financières	237 000,00 €
67 : Charges exceptionnelles	15 000,00 €
TOTAL	12 901 670,55 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2020
002 : Excéd. antérieur reporté	1 661 384,55 €
013 : Atténuations de charges	43 510,00 €
042 : Opérations d'ordre	28 800,00 €
70 : Produits des services	1 098 030,00 €
73 : Impôts et Taxes	7 877 252,00 €
74 : Dotations et participations	1 708 549,00 €
75 : Autres produits de gestion	484 145,00 €
TOTAL	12 901 670,55 €

Fait et délibéré,

Vote : 24 POUR

2 Abstentions (Mme MAZERON, M.BERTRAND)

► **Fixation des taux 2020 pour la fiscalité directe locale**

DECIDE de fixer les taux des trois taxes directes locales, pour l'année 2020 de la manière suivante :

TAXES	TAUX 2019	TAUX 2020	VARIATION (%)
Taxe d'habitation	13,99 %	13,99 %	Néant
Taxe foncière sur propriété bâties	30,20 %	30,20 %	Néant
Taxe foncière sur propriétés non bâties	41,47 %	41,47 %	Néant

Fait et délibéré,

Vote : 24 POUR

2 Abstentions (Mme MAZERON, M.BERTRAND)

► **Attribution de subventions aux associations pour l'année 2020**

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2020 :

ASSOCIATIONS	RAPPEL CA 2019	PROPOSITION DU MAIRE
Cesson Animation	7 770,00 €	versement à l'identique des recettes perçues lors du vide grenier et du marché de producteurs de pays
Cesson Sans Frontière	6 280,00 €	6 000,00 € + versement à l'identique des recettes perçues lors des puces de la couturière
Chœur du Balory Junior	100,00 €	100,00 €
Chorale Chantevert	500,00 €	500,00 €
Club de l'Amitié	5 950,00 €	6 000,00 €
Club Culture et Loisirs du Balory	150,00 €	150,00 €
D.D.N.A	300,00 €	300,00 €
Don du Sang Bénévole	300,00 €	300,00 €
Elan II	800,00 €	800,00 €
Famille Ecole PEV	150,00 €	150,00 €
FNACA Maroc et Tunisie	300,00 €	300,00 €
Fondation Ellen POIDATZ		300,00 €
GDSA 77	2 000,00 €	2 000,00 €
L'Art de Rien	200,00 €	200,00 €
Lire à Sénart	200,00 €	200,00 €
LIPECLE	150,00 €	Pas de demande
Pie Vert Bio 77		200,00 €
Restaurants du Cœur	1 400,00 €	1 200,00 €
Scouts de France	400,00 €	400,00 €
Secours Populaire	450,00 €	450,00 €
Crèche Parentale Les P'tites Pousses	35 000,00 €	35 000,00 €
Solidarité Femmes – Relais 77	400,00 €	Pas de demande
Secours Catholique	450,00 €	Pas de demande
SISA MSP Simone Veil	1 200,00 €	Pas de demande
TOTAL	64 450,00 €	54 550,00 €

Fait et délibéré,

Mme NALINE ne prend pas part au vote

Vote : UNANIMITE

► **Contributions aux organismes de regroupements pour l'année 2020**

DECIDE de voter les contributions aux organismes de regroupement pour l'année 2020 de la façon suivante :

ARTICLE 65548 - Autres contributions	VERSEMENTS 2019	PROPOSITION DU MAIRE 2020
SDESM	4 000,00 €	4 000,00 €
Syndicat Intercommunal de la Culture	255 000,00 €	0,00 €
Syndicat Intercommunal des Sports	946 323,50 €	0,00 €
SIVOM Cesson - Vert-Saint-Denis	0,00 €	1 202 000,00 €
TOTAL	1 205 323,50 €	1 206 000,00 €

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

► **Tarifs séjours été pour le service jeunesse**

ADOpte les tarifs les séjours organisés par les services jeunesse de Cesson et Vert-Saint-Denis :

Le premier séjour du 6 au 12 juillet 2020 à Calella en Espagne. Le coût du séjour par jeune s'élève à 610 €.

Le deuxième séjour du 15 au 22 juillet 2020 à Zadar en Croatie. Le coût du séjour par jeune s'élève à 850 €.

Fait et délibéré,

Vote : 24 POUR

2 Abstentions (Mme MAZERON, M. BERTRAND)

Administration Générale

► **Avenant à la convention de répartition du financement du nouveau bâtiment poterie de la maison des loisirs et de la culture Claude Houillon**

APPROUVE l'avenant avec la ville de Vert-Saint-Denis et la Maison des Loisirs et de la Culture Claude HOUILLON relatif aux travaux pour l'activité poterie à la MLC,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant,

AUTORISE M. le Maire à faire émettre les titres de recettes correspondant,

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

Education

► **Demandes de subventions pour les actions menées en faveur de la jeunesse**

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des institutions et organismes proposant des appels à projets en direction des jeunes.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

VIE LOCALE

► **Abrogation de la délibération n°42-2019 relative aux règlements intérieurs des salles : chipping sodbury, salle de la crèche, salles jacques Prévert & salle de la forêt**

ABROGE la délibération n°42-2019

ADOpte ces nouveaux règlements intérieurs et conventions, tels qu'annexés

DIT que ces nouvelles dispositions sont effectives à compter du 05 mars 2020.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 05/03/2020

Olivier CHAPLET
Maire de Cesson